

**Point 19** – Personnel Communautaire – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses - Approbation

**Intervention : Jean-Jacques MOREAU**

Madame la présidente, chers collègues,

Nous ne pouvons pas simplement parler de masse salariale, dans un débat déconnecté des réalités. Cette masse salariale, ce sont des personnes qui travaillent pour le fonctionnement de nos services publics locaux. Elles doivent être prises en adéquation avec le service rendu, et réclamées par le public.

Par exemple, personne ne comprendrait qu'on lui coupe l'eau trois jours par mois si nous avons décidé de rester à tel ou tel pourcentage d'augmentation par an. La charge de travail qui pèse sur nos collectivités aujourd'hui est de plus en plus importante, suite aux transferts et aux désengagements successifs de l'action de l'État, mais aussi suite à la croissance démographique de notre Métropole, ce qui entraîne naturellement une surcharge de travail dans les services.

Il serait donc normal de voir le personnel communautaire augmenter en nombre pour les besoins de services, et nous pouvons donc nous étonner de voir le nombre de personnels des catégories C et B stagner autant.

Il ne faudrait pas non plus que toute baisse des effectifs programmée soit la conséquence ou la cause d'une externalisation en passant par les marchés. Une vue globale des activités de notre Métropole va donc devenir nécessaire afin de réajuster le réel besoin en personnel, au grand dam de ceux qui prônent les allègements de fonctionnement.

Je vous remercie de votre attention.